

Acte additionnel n° 03/95 portant nomination du Président de la Commission**de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA)****LA CONFÉRENCE DES CHEFS D'ÉTAT ET DE GOUVERNEMENT DE L'UNION ÉCONOMIQUE
ET MONÉTAIRE OUEST AFRICAINE (UEMOA)**

Vu les articles 16, 17 et 18 du Traité de l'UEMOA créant la Conférence des Chefs d'État et de Gouvernement et définissant ses fonctions;

Vu (article 33 dudit Traité relatif aux modalités de désignation du Président de la Commission de l'UEMOA;

Vu l'acte additionnel n° 02/95 en date du 30 Janvier 1995 de la Conférence des Chefs d'État et de Gouvernement portant nomination de membres de la Commission de l'UEMOA.

DÉCIDE

Article premier: Monsieur Ousmane SECK est nommé Président de la Commission de l'UEMOA.

Article 2 : Le présent Acte additionnel entrera en vigueur à compter de la date de sa signature et sera publié su Bulletin officiel de l'Union.

Fait à Ouagadougou, le 30 janvier 1995

Pour la Conférence des Chefs d'État et de Gouvernement,

Le Président Blaise COMPAORE

CHEF DE L'ÉTAT DU BURKINA FASO.